

télex, services vidéo et de transmission des données avec presque tous les pays du globe au moyen d'interconnexions avec les réseaux mondiaux de câbles sous-marins, de circuits radio à haute fréquence et de circuits de satellites.

La SCTT a participé à l'installation de six câbles sous-marins. En 1956, le premier câble au monde destiné aux appels interurbains et à d'autres fins multiples a été mis en place par la SCTT (représentant le Canada), la Grande-Bretagne et les États-Unis. Ont ensuite été installées les premières liaisons du réseau de câbles téléphoniques sous-marins du Commonwealth qui encerclent le globe; le câble transatlantique CANTAT en 1961 et le câble transpacifique COMPAC en 1973. Une voie à micro-ondes louée aux sociétés canadiennes de télécommunications relie les réseaux CANTAT et COMPAC. Bien qu'elle ne possède aucune station terminale, la SCTT est copropriétaire du câble SEACOM du Commonwealth qui se rend en Asie du Sud-Est. Le câble reliant le Canada aux Bermudes est une autre liaison du réseau du Commonwealth.

En collaboration avec la Compagnie télégraphique du Grand Nord du Danemark, la SCTT a installé le câble téléphonique ICECAN reliant Terre-Neuve au Groenland et à l'Islande. CANTAT II, entreprise conjointe du Canada et de la Grande-Bretagne, est entré en service en avril 1974. Ce câble téléphonique de 1,840 circuits a une capacité supérieure à celle de tous les câbles transatlantiques existants réunis.

La SCTT est membre de l'Organisation des télécommunications du Commonwealth (OTC), dont la fonction est de favoriser l'exploitation et le développement efficaces du réseau de télécommunications externes du Commonwealth. La Société participe activement au Conseil de télécommunications du Commonwealth qui poursuit les mêmes objectifs que l'OTC et assure l'application des politiques dont conviennent les gouvernements.

En 1964 a été constitué le Consortium international des télécommunications par satellite (INTELSAT) pour l'exploitation d'un réseau mondial de télécommunications par satellite. La SCTT, qui représentait le Canada, a été l'un des 11 membres fondateurs de l'INTELSAT, qui compte actuellement 83 membres, et elle continue à jouer un rôle actif. Elle est également représentée au sein des Comités consultatifs du conseil d'administration en matière de finances, techniques, contrats, données et brevets, et au sein du Comité spécial de la planification à long terme. Outre les services qu'elle fournit grâce aux câbles sous-marins, la SCTT assure la liaison avec de nombreux pays du monde à partir de ses stations terriennes situées à Mill Village (N.-É.) et Lake Cowichan (C.-B.), par l'entremise de deux satellites INTELSAT dont l'un se trouve au-dessus de l'Atlantique et l'autre au-dessus du Pacifique.

La SCTT participe activement en tant que membre représentant aux activités du Comité consultatif international de la téléphonie et de la télégraphie (CCITT) ainsi que du Comité consultatif international de la radiocommunication (CCIR), deux des quatre organismes permanents de l'Union internationale des télécommunications, afin de promouvoir l'établissement de normes et procédures internationales en matière de techniques et d'exploitation. Elle participe également à un certain nombre d'organismes nationaux tels que l'Association canadienne des sociétés exploitantes de télécommunications.

Pour suivre le rythme d'expansion des services outre-mer à partir du Canada, la SCTT a mis en place des installations perfectionnées de terminal, des centres de commutation téléphonique automatique, des services de télégraphe, de télex et de lignes privées contrôlés par ordinateur (AUTOCOM), ainsi que des installations vidéo et de transmission des données.

Au cours de l'année financière 1972-73, les Canadiens ont utilisé les installations de la SCTT pour effectuer 1,8 million d'appels téléphoniques et envoyer 1,5 million de messages par télex et 1,4 million par télégraphe à destination d'outre-mer.

En vertu d'un accord à long terme conclu avec le ministère des Transports, la SCTT affrète le *Jean Cabot*, brise-glace - câblier de la Garde côtière canadienne, pour la réparation des câbles dans la zone de l'Atlantique Nord-Ouest.

16.2 Radio et télévision

Le système de radiodiffusion au Canada comprend des secteurs tant publics que privés. La première mesure législative en matière de radiodiffusion canadienne date de mai 1932, qui est aussi l'année de la création de la Commission canadienne de la radiodiffusion, mais les principes fondamentaux de la diffusion par le moyen de la radio et de la télévision ont été révisés au cours des années. La Loi sur la radiodiffusion de 1968 confiait, en vertu de la Partie